

354

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / JR / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 7 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le QUATORZE DECEMBRE à 18 h 45

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J.Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Marie-Charles LALY (à Arnaud DECAGNY)

Marie-Christine MORETTI (à Robert PILATO) pour la question **1**

Corinne DEROO (à Nathalie GOMES pour les questions **13 à 21** et **35 à 49** relatives au budget)

Jocelyne MICHAUX (à Samia SERHAMI)

Corine DEMOUSTIER (à Frédéric LEFEBVRE)

Sylvie ZATAR (à Nathalie MONTFORT)

EXCUSE : Jean-Yves HERBEUVAL

ABSENT(E)S :

Maryse GABET

Louis-Armand DE BEJARRY

Nathalie GOMES : absente pour les questions **21 et 35 à 49** (relatives au budget)

Nicolas LEBLANC : absent pour la question **34**

Abdelhakim NEZZARI : absent pour les questions **13 et 14**

Francis TRINCARETTO : absent pour les questions **13 à 21 et 34**

Christine SAVAUX : absente pour la question **22**

SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 5 : Autorisation de signature de la convention de partenariat avec les propriétaires de locaux commerciaux vacants pour la mise en place d'animations de vitrines commerciales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21,

Considérant les préconisations du cabinet *AID Observatoire* dans l'étude économique préalable à une opération de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services de Maubeuge,

Considérant la volonté de la Ville de Maubeuge de donner un nouvel essor à son centre-ville en renforçant son attractivité commerciale,

Considérant que l'action pour l'animation des vitrines commerciales vacantes participe à la redynamisation et à l'attractivité du centre-ville,

Qu'en effet, il s'agit d'un véritable outil permettant de reconstituer un linéaire commercial et de concourir, à terme, à la « recommercialisation » de locaux vacants.

Considérant que cette action consiste à installer sur les vitrines vacantes privées un dispositif de trompe l'œil/vitrophanie permettant de recréer l'intérieur d'un commerce.

Que cette action sera mise en place pour l'ensemble des locaux commerciaux vacants du centre-ville dont les propriétaires sont volontaires.

Que la Ville fera appel à un prestataire extérieur pour la création et la pose des visuels.

Que le coût de cette opération est pris en charge par la Ville, mais qu'en tout état de cause, il ne pourra dépasser la somme de 5 000 €, inscrite au budget en 2015.

Considérant que pour que le projet se réalise dans les meilleures conditions, il convient que la Ville et les propriétaires de locaux s'engagent conjointement par une convention de partenariat.

Que cette dite convention constitue un cadre juridique fixant les droits et obligations des parties étant donné que la Ville est amenée à intervenir sur des propriétés privées.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat à conclure avec les propriétaires de locaux vacants pour la mise en œuvre de l'action « Animation des vitrines vacantes »,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à signer lesdites conventions avec lesdits propriétaires.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Approuve** les termes de la convention de partenariat à conclure avec les propriétaires de locaux vacants pour la mise en œuvre de l'action « Animation des vitrines vacantes »,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer lesdites conventions avec lesdits propriétaires

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY